



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration de la Fondation du lycée français Vincent van Gogh

Le conseil d'administration de la Fondation, élu en 2023, doit être renouvelé  
<https://www.fondation-lycee-francais-pays-bas.nl/>

*La Fondation a pour but général d'étudier et de réaliser tout projet visant à accompagner ou à améliorer le fonctionnement du Lycée Français des Pays-Bas selon 4 axes principaux :*

- a) soutien à des activités scolaires ou périscolaires proposées par le comité de projet*
- b) initiation de projets « sponsoring » et soutien financier à des projets d'équipements mobiliers ou immobiliers*
- c) soutien à des actions de solidarité individuelles ou collectives dans le périmètre du Lycée Français des Pays Bas*
- d) soutien à des actions de communications vers l'extérieur engagées par le lycée*

*La Fondation est administrée par un Conseil d'administration dont les membres doivent résider habituellement aux Pays-Bas. Le Conseil d'administration est composé de six (6) membres bénévoles :*

- Un représentant du monde économique, désigné pour deux ans, par l'Ambassadeur de -France aux Pays-Bas.*
- **Cinq représentants des parents d'élèves**, au moment de l'élection, élus pour deux ans dans le cadre des Associations des Parents d'élèves du Lycée Français des Pays-Bas ou des groupements de parents d'élèves représentés au conseil d'établissement, à l'exclusion des personnes titulaires ou suppléantes au conseil d'établissement, au conseil d'école ou au conseil du second degré ;*

*Les parents d'élèves seront représentés proportionnellement au nombre d'élèves dans chaque site géographique au moment de l'élection, avec au minimum un parent par site.*

### Élection au conseil d'administration de la Fondation

- Texte de référence : statuts de la Fondation.
- 5 sièges « parents » à pourvoir au prorata des effectifs élèves La Haye et Amsterdam soit 4 sièges pour La Haye et 1 siège pour Amsterdam.
- 2 collèges électoraux : La Haye et Amsterdam sur le principe « 1 parent – 1 vote » comme pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'établissement.
- Scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

**Les élections se dérouleront uniquement par vote électronique et seront  
ouvertes du 8 au 10 octobre 2025**



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

### **Calendrier des différentes opérations électorales :**

- **Vendredi 19 septembre 2025** : Les listes électorales (de chacun des collèges) sont en consultation aux secrétariats de direction et primaire (La Haye et Amsterdam) de l'établissement
- **Lundi 29 septembre 2025 à minuit au plus tard** : Dépôt des listes de candidatures
- Affichage dans le hall de l'établissement des listes de candidats le **mardi 30 septembre 2025**.
- Envoi des informations concernant le vote électronique le **vendredi 3 octobre 2025**
- **Du mercredi 8 octobre à 9h00 au vendredi 10 octobre 2025 à 12h30** : vote électronique.
- **Vendredi 10 octobre 2025 à partir de 13h30** : dépouillement en présence d'un représentant par liste déposée puis affichage des résultats dès la fin du scrutin.

### **UN VOTE PAR PARENT**

*L'attention des parents est attirée sur l'importance d'une participation aussi large que possible à ces élections.*

### **VOTE ELECTRONIQUE**

→ **Un courriel vous sera envoyé le vendredi 3 octobre 2025** pour vous informer de la procédure du vote électronique. Le document sera également en ligne sur le site Internet :

<https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>

**ATTENTION : Votre vote doit être effectué avant 12h30 le vendredi 10 octobre 2025**